

INSTITUT
SAINT DOMINIQUE



Taxe d'Apprentissage 2022



103, avenue de Cheverny
44807 Saint Herblain CEDEX
administration@st-do.fr
www.stdominique.com

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

En 2022, versez une partie de votre Taxe d'Apprentissage aux établissements de formation que vous souhaitez soutenir sans aucun intermédiaire.

BARÈME

13%

de votre taxe destinée au financement des formations techniques et professionnelles

ÊTES-VOUS CONCERNÉ PAR LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe est due par les structures remplissant les conditions suivantes :



≥ 1 salarié



Être soumis à l'IS ou l'IR au titre des Bénéfices Industriels et Commerciaux

COMMENT CALCULER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

En 2021, la Taxe d'Apprentissage est toujours égale à 0,68% de la Masse Salariale.

Elle se divise maintenant en deux parties :

- 87% de 0,68% sur la base de la MSB 2021 est à verser à votre OPCO de branche au moyen de la déclaration sociale nominative (DSN);

- 13% de 0,68% sur la base de la MSB 2020 est à verser directement aux établissements de formation de votre choix.

QUAND PEUT-ON VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Le solde peut être versé entre le 1er janvier 2022 et le 31 mai 2022.

**Vous souhaitez soutenir notre établissement via la Taxe d'Apprentissage ?
L'Institut Saint Dominique est habilité à recevoir votre versement.**

NOTRE
CODE UAI

0440176C

COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?*



par chèque
à l'ordre de
l'AFG Institut Saint Dominique



par virement
(RIB sur
demande)

VOTRE INTERLOCUTRICE : CHRISTELLE GAILLARD / TAXEAPPRENTISSAGE@ST-DO.FR

* un reçu libératoire contenant la date et le montant du versement vous sera transmis

POURQUOI NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Investissez dans la formation
de vos futurs collaborateurs :

Soutenez notre projet
avec votre Taxe
d'Apprentissage 2022 !



BORDEREAU DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

PERSONNE À CONTACTER

M MME NOM PRÉNOM
FONCTION TEL.
EMAIL

COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE

RAISON SOC. TÉL.
CODE APE SIRET
ADRESSE
CODE POSTAL VILLE

CALCUL DE VOTRE TAXE

Taxe Brute = X 0,68% = A ,00 €

MASSE
SALARIALE 2021

MONTANT À VERSER À L'INSTITUT SAINT DOMINIQUE :

A X 13% = ,00 €

Règlement :

Par chèque à l'ordre du lycée INSTITUT SAINT DOMINIQUE

Par virement bancaire sur le compte LCL

(FR02 3000 2074 5100 0007 0825 N40 CRLYFRPP)

Retournez votre déclaration signée et votre versement avant le 31 mai 2022 à :

Lycée INSTITUT SAINT-DOMINIQUE / Service TA
103 avenue de Cheverny
44800 SAINT-HERBLAIN

A réception, l'établissement vous transmettra un reçu libérateur.

En cochant cette case, j'autorise l'Institut Saint Dominique à :

- stocker et traiter les données mentionnées dans le formulaire ci-présent ;

- me recontacter ultérieurement par courrier, email ou téléphone concernant la Taxe d'Apprentissage.

Fait à _____ le _____

Signature :